

# Les Infos de Base

novembre 2001  
volume 4, numéro 11  
ISSN 1492-0670



octobre 1998 au fascicule n° 45 du 10 novembre 2001.

La *Statutes of Québec Infobase* est à jour au 1<sup>er</sup> avril 2000 et au 17 avril 2001 pour le *Civil Code of Québec*.

La *Regulations of Québec Infobase* est à jour au 6 février 2001.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 30 avril 2001.

**Liste des lois intégrées à l'Infobase Lois du Québec**

*Décret concernant l'application de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic aux organismes gouvernementaux*, D. 1161-2001 du 26-09-01, (2001) 133 G.O. 2, 7131.

modifie :

*Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic*, L.R.Q., c. R-8.2, annexe C.

*Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière*, L.Q. 2000, c. 42.

modifie :

*Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents*, L.R.Q., c. A-4.1, aa. 22, 23, 24;

*Loi sur les arpenteurs-géomètres*, L.R.Q., c. A-23, a. 53;

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des lois intégrées

### 3 Liste des règlements intégrés

### 4 Procédure pour la mise à jour d'ACCÈS LÉGAL

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances des *Infobases ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général*

#### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* contient les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, fascicule n° 45 du 7 novembre 2001.

L'*Infobase Règlements du Québec* contient les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, fascicule n° 45 du 7 novembre 2001, et à la *Gazette officielle du Québec, Partie 1*, fascicule n° 45 du 10 novembre 2001.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* contient le texte intégral des projets de lois publiques sanctionnées de 1998 à 2001.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 45 du 7 novembre 2001, et de la *Gazette officielle du Québec, Partie 1*, du fascicule n° 40 du 3

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (T)  
514/893-0244 (F)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

- Loi sur le bâtiment*, L.R.Q., c. B-1.1, a. 126;
- Loi sur les biens culturels*, L.R.Q., c. B-4, aa. 16, 20, 25, 28, 32, 50;
- Loi sur les bureaux de la publicité des droits*, L.R.Q., c. B-9, aa. 10, 12, 13;
- Loi sur le cadastre*, L.R.Q., c. C-1, aa. 4.4, 4.5, 4.6, 6, 19;
- Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, aa. 422, 514;
- Code de procédure civile*, L.R.Q., c. C-25, aa. 663, 703, 704, 807, 813.4;
- Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, a. 1027;
- Loi sur la Commission municipale*, L.R.Q., c. C-35, a. 64;
- Loi sur la Communauté urbaine de l'Outaouais*, L.R.Q., c. C-37.1, a. 178;
- Loi sur la Communauté urbaine de Montréal*, L.R.Q., c. C-37.2, aa. 115, 291.26, 310;
- Loi sur les compagnies de flottage*, L.R.Q., c. C-42, a. 44;
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, L.R.Q., c. C-61.1, aa. 104, 111, 122, 171.3;
- Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport*, L.R.Q., c. C-70, a. 59;
- Loi sur les corporations religieuses*, L.R.Q., c. C-71, a. 17;
- Loi sur les dépôts et consignations*, L.R.Q., c. D-5, a. 21;
- Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, L.R.Q., c. D-15.1, aa. 3, 9, 9.1, 9.2, 10;
- Loi concernant les droits sur les transferts de terrains*, L.R.Q., c. D-17, aa. 10, 19, 20, 33;
- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, L.R.Q., c. E-12.01, a. 41;
- Loi sur l'expropriation*, L.R.Q., c. E-24, aa. 42, 42.1, 52.1, 53.1, 54, 55, 60.2, 81, 81.2, 83;
- Loi sur la fiscalité municipale*, L.R.Q., c. F-2.1, a. 212;
- Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance*, L.R.Q., c. H-1.1, a. 62;
- Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q., c. I-13.3, aa. 121, 716;
- Loi sur les maisons de désordre*, L.R.Q., c. M-2, aa. 8, 10, 20, 21;
- Loi sur les mines*, L.R.Q., c. M-13.1, aa. 10, 293;
- Loi sur les pesticides*, L.R.Q., c. P-9.3, a. 25;
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, L.R.Q., c. P-41.1, aa. 24, 35, 36, 37, 52, 67, 79.2, 84, 105.1;
- Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q-2, aa. 31.47, 31.48, 31.50;
- Loi favorisant la réforme du cadastre québécois*, L.R.Q., c. R-3.1, aa. 10.1, 16, 18, 20;
- Loi sur la Régie des installations olympiques*, L.R.Q., c. R-7, a. 17;
- Loi sur la Société d'habitation du Québec*, L.R.Q., c. S-8, a. 58;
- Loi sur la Société de financement agricole*, L.R.Q., c. S-11.0101, aa. 4, 50;
- Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec*, L.R.Q., c. S-13.01, a. 25;
- Loi sur la Société immobilière du Québec*, L.R.Q., c. S-17.1, a. 30;
- Loi sur la Société nationale de l'amiante*, L.R.Q., c. S-18.2, a. 24;
- Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, L.R.Q., c. S-18.2.1, a. 22;
- Loi sur les terres agricoles du domaine public*, L.R.Q., c. T-7.1, aa. 43.1, 43.8;
- Loi sur les terres du domaine public*, L.R.Q., c. T-8.1, aa. 19, 32, 45.5, 72;
- Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux*, L.R.Q., c. T-11, a. 8;
- Code civil du Québec*, L.Q. 1991, c. 64, aa. 306, 358, 2918, 2934.1, 2943, 2943.1, 2944, 2945, 2949, 2957, 2962, 2969, 2970, 2972-2972.4, 2973-2977, 2979.1, 2981, 2981.1-2981.2, 2982, 2983, 2986, 2999.1, 3003, 3005, 3006.1, 3007, 3011, 3012, 3013, 3014, 3014.1, 3016, 3017, 3019, 3021, 3022, 3023, 3023.1, 3026, 3027, 3028, 3029, 3034, 3042, 3044, 3045, 3046-3053, 3054, 3055, 3057-3057.2, 3058, 3059, 3064, 3069, 3070, 3072.1, 3075.1;
- Loi sur l'application de la réforme du Code civil*, L.Q. 1992, c. 57, aa. 144, 145, 146, 147-149, 150-154, 155, 155.1.
- Loi concernant l'organisation des services policiers*, L.Q. 2001, c. 19.  
modifie :
- Loi sur la police*, L.Q. 2000, c. 12, a. 66.
- Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*, L.Q. 2001, c. 32.  
modifie :
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. A-2.1, aa. 10, 13, 16, 84;
- Loi sur les archives*, L.R.Q., c. A-21.1, aa. 2, 2.1, 31;
- Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec*, L.R.Q., c. C-8.1, a. 16;
- Code de procédure civile*, L.R.Q., c. C-25, a. 89;
- Code de procédure pénale*, L.R.Q., c. C-25.1, aa. 61, 62.1, 62.2-62.5, 67.1, 68.1, 71, 184.1, 191.1, 218.1, 225.1, 367;
- Loi sur le courtage immobilier*, L.R.Q., c. C-73.1, a. 34;

*Loi d'interprétation*, L.R.Q., c. I-16, a. 61;

*Loi sur la protection du consommateur*, L.R.Q., c. P-40.1, aa. 25, 127;

*Loi sur le recouvrement de certaines créances*, L.R.Q., c. R-2.2, a. 34;

*Code civil du Québec*, L.Q. 1991, c. 64, aa. 2827, 2837, 2838, 2839, 2840, 2841, 2842, 2855, 2860, 2874.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des règlements intégrés à l'Infobase **Règlements du Québec**

#### **abrogés:**

*Délégation de pouvoirs par le président-directeur général de la Régie des rentes du Québec concernant le régime de rentes, les prestations familiales et les régimes complémentaires de retraite*, Décision du 16-02-01, (2001) 133 G.O. 2, 1506;

*Règlement sur le comité conjoint de la formation en architecture*, R.R.Q., 1981, c. A-21, r. 4;

*Règlement sur la réserve faunique de Dunière*, R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 57;

*Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de la Chambre des notaires du Québec*, [R.R.Q., c. N-2, r. 3.2.];

*Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des opticiens d'ordonnances*, R.R.Q., 1981, c. O-6, r. 10;

*Règlement sur la rémunération et les conditions relatives à l'exercice des fonctions des officiers de la Sûreté du Québec*, [R.R.Q., c. P-13, r. 17.2.];

*Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation*, [R.R.Q., c. S-11.0101, r. 1.1.];

*Programme de financement de l'agriculture*, [R.R.Q., c. S-11.0101, r. 3.];

*Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt*, [R.R.Q., c. S-11.0101, r. 4.];

*Règlement sur les cessions à titre gratuit de terres pour usages d'utilité publique*, [R.R.Q., c. T-8.1, r. 1.].

#### **ajoutés :**

*Arrêté ministériel concernant la délimitation des terres du domaine de l'État aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques*, A.M., 2001-020 du 27-09-01, (2001) 133 G.O. 2, 7210;

*Arrêté ministériel concernant l'établissement de la zone d'exploitation contrôlée de l'Oie-Blanche-de-Montmagny*, A.M., 2001-021 du 27-09-01, (2001) 133 G.O. 2, 7212;

*Arrêté ministériel concernant l'établissement de la réserve faunique de Dunière*, A.M., 2001-024 du 12-10-01, (2001) 133 G.O. 2, 7287;

*Programme de financement de l'agriculture*, Avis du 01-10-01, (2001) 133 G.O. 1, 1113;

*Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt*, Avis du 01-10-01, (2001) 133 G.O. 1, 1113;

*Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation*, Avis du 01-10-01, (2001) 133 G.O. 1, 1113;

*Délégation de pouvoirs par le président-directeur général de la Régie des rentes du Québec concernant le régime de rentes, les prestations familiales et les régimes complémentaires de*

*retraite*, Décision du 19-09-01, (2001) 133 G.O. 2, 7330;

*Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des sages-femmes*, Décision du 27-09-01, (2001) 133 G.O. 2, 7207;

*Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de la Chambre des notaires du Québec*, Décision du 27-09-01, (2001) 133 G.O. 2, 7280;

*Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec*, Décision du 27-09-01, (2001) 133 G.O. 2, 7283;

*Règlement sur la contribution à l'administration du Plan conjoint des producteurs de chèvres*, Décision 7385 du 12-10-01, (2001) 133 G.O. 2, 7330;

*Règlement relatif au mandat confié à la Corporation des maîtres électriciens du Québec et à la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec*, D. 886-2001 du 04-07-01, (2001) 133 G.O. 2, 5133;

*Décret concernant la rémunération et les conditions relatives à l'exercice des fonctions des officiers de la Sûreté du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1998 au 30 juin 2002*, D. 1224-2001 du 10-10-01, (2001) 133 G.O. 2, 7449;

*Règlement sur les cessions à titre gratuit de terres pour usages d'utilité publique*, D. 1253-2001 du 17-10-01, (2001) 133 G.O. 2, 7410;

*Règlement sur le comité de la formation des architectes*, D. 1273-2001 du 24-10-01, (2001) 133 G.O. 2, 7492;

*Intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*, D. 1274-2001 du 24-10-01, (2001) 133 G.O. 2, 7494.

#### **modifiés :**

*Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales de l'Ordre des acupuncteurs du Québec*, [R.R.Q., c. A-5.1, r. 1.];

*Règlement d'application de la loi sur l'assurance maladie*, R.R.Q., 1981, c. A-29, r. 1;

*Tarif des droits relatifs aux actes de l'état civil, au changement du nom ou de la mention du sexe*, [C.C.Q., r. 9.];

*Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances*, [R.R.Q., c. C-25, r. 9.01.];

*Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe applicables devant les cours municipales autres que les cours municipales des villes de Laval, de Montréal et de Québec*, [R.R.Q., c. C-72.01, r. 1.];

*Règlement sur les droits exigibles et les titres de spécialistes de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec*, [R.R.Q., c. C-73.1, r. 3.];

*Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes*, [R.R.Q., c. F-2.1, r. 0.1.1.];

*Règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à la fiscalité municipale*, [R.R.Q., c. F-2.1, r. 4.2.1.];

*Règlement sur le maximum de la valeur non imposable de certains presbytères*, [R.R.Q., c. F-2.1, r. 4.3.];

*Règlement sur le régime de péréquation*, [R.R.Q., c. F-2.1, r. 9.001.];

*Règlement sur le taux global de taxation*, [R.R.Q., c. F-2.1, r. 14.1.];

*Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois*, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 3.];

*Plan conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 8;

*Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Labelle*, R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 32;

*Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec*, R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 57;

*Règlement des producteurs de bois Outaouais-Laurentides sur l'attribution des parts de marché*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.18.1.001.];

*Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme des oeufs de consommation*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 3.3.];

*Directive relative à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole*, [R.R.Q., c. P-41.1, r. 1.1.];

*Tarif des frais exigibles à la régie du logement*, [R.R.Q., c. R-8.1, r. 6.];

*Règlement d'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux*, R.R.Q., 1981, c. S-5, r. 1;

*Règlement sur le soutien du revenu*, [R.R.Q., c. S-32.001, r. 1.];

*Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État*, [R.R.Q., c. T-8.1, r. 6.];

*Règlement sur le maximum de la rémunération annuelle des élus municipaux*, [R.R.Q., c. T-11.001, r. 1.];

*Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*, [R.R.Q., c. T-16, r. 11.3.];

*Règlement sur les valeurs mobilières*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 1.].

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

#### **Procédure pour la mise à jour d'ACCÈS LÉGAL<sup>md</sup>**

1. Insérez le cédérom dans le lecteur, choisissez l'option Installer les Infobases (ou les mettre à jour) puis suivez les instructions d'installation à l'écran;
2. Si vous avez effectué une **installation réseau sur une tour à cédéroms**, remplacez l'ancien cédérom par le nouveau;
3. Si vous avez effectué une **installation réseau sur un serveur**, remplacez les fichiers des Infobases (\*.NFO) se trouvant sur le serveur par ceux se trouvant sur le nouveau cédérom dans le répertoire \PUB\NFO. Communiquez avec nous pour obtenir vos fichiers \*.LCF pré-activés.

#### **Tous à vos postes !**

Cette chronique vous reviendra le mois prochain pour vous informer sur les outils disponibles avec le logiciel Folio VIEWS.

*Cette chronique vous appartient. Faites vos suggestions concernant les sujets à aborder à l'adresse [infobase@gaudet.qc.ca](mailto:infobase@gaudet.qc.ca).*